

Espaces culturels, projets politiques et programmations de la Recherche : une introduction

Centre d'Alembert, Colloque « Programmer la Recherche ? », 5 et 6 mai 2010

Centre scientifique d'Orsay / UniverSud Paris

Jean-Paul Karsenty, Centre Alexandre Koyré, CNRS,

ancien secrétaire général du Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT)

Monsieur le Vice-Président de l'Université,

Madame la Vice-Doyenne,

Monsieur le Président du Centre d'Alembert,

Votre invitation m'honore. Je vous en remercie.

Merci d'avoir pris le risque d'inviter un spécialiste des généralités - qui plus est un ancien technocrate et non universitaire – qui, en outre, va privilégier le point de vue du politiste, point de vue assez rare dans ce type de rencontres.

A considérer le sous-titre de cette première matinée, je chercherai à situer mon propos résolument du côté de l'analyse, de la réflexion, mais sur la base d'inventaires ; de la sorte, il renverra à plusieurs des problématiques énoncées dans les « Objectifs du Colloque » tels qu'ils figurent dans le programme et, pour l'essentiel, il forgera quelques outils au service d'une élaboration et d'une évaluation plus réflexives et plus anticipatrices des politiques de recherche et d'innovation conduites au niveau d'un pays ou d'un groupe de pays.

*

* *

On admet généralement qu'un dispositif national de recherche et d'innovation (DNRI) constitue plus ou moins un système, autrement dit qu'il en a les qualités supposées d'efficacité et de cohérence. Dans l'optique qui va sous-tendre notre réflexion, nous récusons cette opinion-là au motif qu'un DNRI ne saurait constituer un système s'il n'est pas conçu pour remplir les deux fonctions suivantes :

- témoigner d'un espace culturel singulier,
- permettre à cet espace, à tout moment et toutes les fois qu'il envisage de faire des choix d'intérêt général, de prendre appui sur ses ressources de recherche et d'innovation pour se projeter dans l'avenir.

En d'autres termes, selon nous, un DNRI doit autoriser l'association de valeurs de référence (qu'elles soient directement liées ou non à la question de la connaissance) à des choix stratégiques, et réciproquement, l'association de choix stratégiques à des valeurs de référence.

Or, en France, notre DNRI ne constitue pas (ou ne constitue plus) un système parce que, malgré les transformations qu'il a subies, dont les plus récentes, il n'a guère été appelé à remplir chacune de ces deux fonctions et donc, *a fortiori*, à soigner la relation entre ces deux fonctions au cœur même du processus d'élaboration de l'action publique - et donc des politiques publiques - de recherche et d'innovation. Est-il besoin de préciser que cette situation est dommageable ?

Voilà donc le « mobile » de la réflexion que je souhaiterais vous faire partager aujourd'hui : la conviction qu'une nouvelle posture intellectuelle générale s'impose, laquelle consiste à ***faire dialoguer choix et valeurs, dimension stratégique et dimension épistémologique, pour élaborer des politiques de recherche et d'innovation qui rendent compte d'un tel dialogue, et ce, avant de s'atteler à décliner les différentes formes de programmations possibles de ces politiques.***

Deux préalables avant que je ne vous propose un plan pour mon intervention :

- d'abord, je limiterai mon analyse à celle de la France ; c'est la raison pour laquelle j'ai tenu à indiquer que mon propos ne saurait être qu'une « introduction » ; je m'y suis résolu de façon que cette intervention ne soit pas trop complexe dans son exposé, mais je caresse l'espoir qu'elle puisse servir de guide, parmi d'autres, à l'analyse d'autres pays parmi la trentaine d'entre ceux qui font de la recherche et de l'innovation un creuset intensif de leurs activités humaines et sociales.
- ensuite, j'ai souhaité privilégier une approche historique éclairée par une démarche de philosophie politique pour aborder la dimension épistémologique (celle des valeurs) et une approche historique éclairée par une démarche de science politique pour aborder la dimension stratégique (celle des choix) ; il y a d'autres approches possibles, mais si je recours aujourd'hui à celles que je vous propose, c'est parce que le sentiment m'étreint qu'elles ont été fort négligées, alors qu'à propos de tels sujets de réflexion, elles offraient pourtant une certaine pertinence *a priori*.

J'en arrive donc au plan :

- Dans une première partie, je rendrai compte de « la dimension stratégique » attachée à nos politiques nationales de recherche en France entre 1960 et 2010, soit au cours de ces 50 dernières années, donc « la question du cap » ; à très grands traits, forcément.

- Dans une seconde partie, j'examinerai « la dimension épistémologique » dans laquelle baignent aujourd'hui les choix de recherche et d'innovation dans notre pays ; cela reviendra à les interroger, avant tout du point de vue de la « question de l'état de notre modernité ».
- Dans une troisième partie, il me sera alors plus aisé d'énoncer les « projets politiques génériques » conscients ou inconscients que servent, en France, les différents dialogues entre la question du cap et la question de la modernité (les différents dialogues entre stratégie et épistémologie), et de dire en quoi il me semble que cette élucidation est indispensable.

Sachez, enfin, que, faute de temps, je vous épargnerai une quatrième partie au cours de laquelle je me serais fait citoyen-chercheur davantage que chercheur-citoyen en esquissant ma propre préférence personnelle pour un projet politique que les politiques publiques de notre pays pourraient faire émerger, et, en premier lieu, les politiques publiques de recherche et d'innovation, fruits d'un dialogue que, chacun l'aura d'ores et déjà compris, je souhaiterais substantiel entre démarche épistémologique et démarche stratégique. Mais comme la feuille de route est déjà bien chargée, il me faut y renoncer et commencer sans délai.

*

* *

Première partie : les politiques françaises de recherche envisagées sous leur dimension stratégique, ou « la question du cap ».

Les choses que l'on souhaite organiser, les dispositifs qu'on élabore pour cela, appellent le plus souvent une logique de type presque machinal, mécanique pour être réglés. Or, cette « gouvernance » qui est de fonctionnement ne va jamais seule : elle suppose toujours un mode d'exercice stabilisé du pouvoir, dynamique ou pas, souhaité ou pas, conscient ou pas, au sein du domaine que l'on considère, autrement dit, un mode d'exercice des responsabilités, associées ou non, entre les forces, entre les acteurs de ce milieu, et de leurs équilibres.

J'avance que cela est le résultat ou bien d'un Pacte transcendé par une garantie politique, Pacte passé entre des citoyens ou bien d'un Contrat travaillé par des dispositifs sociaux et politiques, Contrat passé entre des acteurs, ou encore de leurs combinaisons possibles, maîtrisées ou non. Et bien, je souhaite montrer qu'en France, dans le dernier demi-siècle, on a cheminé en partant de l'assise d'un Pacte national en direction inquiète d'un Contrat politique, sans claire conscience de ce cheminement. Et que, toutes choses inégales par ailleurs, cela a affecté les représentations que nous nous faisons des connaissances, des

savoirs, des sciences, des recherches, des innovations, et plus généralement de nos gestes collectifs, de leurs émetteurs et de leurs récepteurs.

A mon sens, trois grandes étapes caractérisent ce cheminement.

Remontons donc aux années 60.

Le cap initié par Charles de Gaulle, autrement dit la garantie politique, c'était « *La France, par l'indépendance* ». Tout le dispositif de recherche et d'innovation s'est alors mis à respirer de ce récit national-là et à y préciser sa configuration organisationnelle (CEA, INRA, CNES, CNET,...) : la bombe française, la puissance agricole, l'accès autonome à l'espace, les infrastructures d'intérêt général en télécom'... On peut parler alors d'un **DNRI** et de stratégies **nationales**, de **SNRI** donc. Pacte entre l'armée et la nation. Pacte entre le paysan et la nation. Pacte entre la recherche et la nation. Un Pacte, c'est une confiance collective accordée sous forme d'une délégation à la fois intellectuelle, morale et pratique.

La nation s'appuyait alors sur l'autorité de ce que l'on a appelé plus tard la « technoscience », en l'occurrence co-créatrice de marchés d'intérêt général très politiques, et non sur le pouvoir des marchés économiques privés, résiduel alors dans son « incarnation ». Le couple formé du scientifique et de l'ingénieur, cœur de l'autorité de la technoscience, menait le bal et l'Etat garantissait le projet national. La projection temporelle et spatiale était forte.¹

Conséquences sur la programmation de la Recherche : une sorte d'inspiration néo-saint simonienne arrive à faire penser à la République en voie de modernisation qu'elle a besoin à la fois de savants et de grands ingénieurs. Très momentanément, les mendésistes incarnent bien cette orientation et cette osmose dans une DGRST, au début des années 70, dont le rôle authentifie à la fois les choix opérés par de grands savants s'appuyant sur le CNRS surtout et ceux des grands commis de l'Etat auto-chargés des programmes technologiques d'intérêt général ; ce faisant, la création de « véritables » Ministères (d'orientation et d'arbitrage) est plutôt redoutée, et donc différée ; on verra plus tard pourquoi.

Abordons maintenant les années 80.

Le cap initié par François Mitterrand, subsidiaire du cap initié par de Gaulle, subsidiaire et non substitutif, fut moins explicite, mais clair néanmoins. Il tenait, lui, davantage d'un projet politique appelant des acteurs à passer Contrat : « *La France par l'ouverture à ses entreprises et à l'Europe* ». **Ce fut le moment d'une transition qui n'a pas dit son nom entre le « faire**

¹ On peut ajouter que les savoirs des scientifiques et les savoirs-faire des ingénieurs étaient attachés au temps long, celui de la nation. Ils étaient diffusés, transmis et attendus comme une source importante de l'émancipation individuelle et collective. Il était prestigieux d'être savant davantage que chercheur, sans doute parce que le prix de « la » science justifiait des gardiens autorisés. C'était l'époque où le citoyen était invoqué et où le « public » n'avait pas encore droit à l'existence sémantique dans les domaines de « la » science et de la « recherche-développement ».

nation » et le « faire société ». D'une transition entre une confiance déléguée à des autorités et un partage opératoire du pouvoir entre acteurs. Plus de transcendance imposée mais une recherche de régulation entre les trois principaux acteurs des domaines qui nous occupent: la recherche publique civile et de défense, les entreprises et la société que l'on commence à qualifier de « civile ». Autrement dit, cette transition fit de la question du *lieu d'articulation entre régulation savante, régulation marchande et régulation citoyenne* « la » question importante. Et le choix de ce lieu n'est rien d'autre que politique ! Notre DNRI, dans les années 80, a plus ou moins opéré et métabolisé ce « passage ». Pour l'essentiel, retenons que furent alors mis en place le crédit d'impôt recherche (la plus grosse incitation fiscale jamais imaginée en France) ; que tous les organismes de recherche se sont affairés autour de la valorisation de la recherche pour faire le lien entre recherche fondamentale, appliquée et les logiques d'innovation des entreprises ; que l'on a défini une politique européenne plutôt digne de ce nom ; que furent tenus, enfin, les premiers débats et concertations sur la dimension régionale ou territoriale des politiques de recherche.

Le Pacte gaullien autour de la recherche scientifique a commencé alors à perdre ses marques; l'entrée de notre pays dans le bain des grands marchés de consommation de niveau mondial a pris un poids grandissant. La recherche dite industrielle ou privée a dépassé en valeur monétaire la recherche publique. Le couple formé de l'ingénieur et de l'expert a rapidement capté l'autorité du couple « scientifique-ingénieur ». Quant à la régulation citoyenne, elle n'est alors qu'émergente : on parle d'ailleurs en son nom lorsqu'on invoque à longueur de discours « la demande sociale ». Les SNRI peinent à émerger d'un Pacte national qui s'essouffle. Emportées par une « régulation marchande de fait », elles marqueront une intention d'action publique à trois faces, intention :

- encore nationale autour des stratégies initiées par les grands programmes du cap mendésogaullien ;
- subsidiairement européenne (et infranationale, mais en lente émergence), enfin
- de plus en plus accompagnant les logiques stratégiques de court et moyen terme des grandes entreprises françaises.

Bref, je l'ai dit, dans cette transition, le récit politique a perdu de sa cohérence, et la projection s'est alors montrée hésitante².

Conséquences sur la programmation de la Recherche : la création du budget civil de la recherche et développement (BCRD) en 1982 constitue une innovation politique importante,

² On peut ajouter que c'est l'époque où les savoirs scientifiques commencent à être honorés à l'aune de leur utilité économique plus que politique ou citoyenne. Les recherches, elles, commencent à être questionnées de deux points de vue différents : celui de leurs finalités innovatives, et, dans une moindre mesure, celui de leurs finalités sociales. Mais, au plan plus général des représentations collectives, les savants s'effacent devant les chercheurs ; dans le même temps, les chercheurs sont confondus avec les innovateurs ou les ingénieurs ; l'aura de « la » connaissance, scientifique surtout, cède devant les services rendus par les connaissances théoriques et pratiques, disons devant les savoirs, savoirs-faire et compétences ; enfin, l'exaltation du sentiment national recule nettement devant les exigences de la sociabilité démocratique (du « vivre-ensemble ») et, du coup, la cité recule devant l'espace public et le citoyen devant le public.

laquelle a dessiné, année après année, une politique publique unique de Recherche par réunion des différentes politiques publiques de Recherche menées ou initiées par les différents Ministères. Réunion, pas intégration. Car, en réalité, Bercy prend définitivement le contrôle de la Recherche en faisant croire, en outre, à « la rue Descartes » – donc au ministère de la Recherche - qu'il est « aux manettes ». Désormais, les compromis technico-économiques vont l'emporter devant tout cap politique qu'aucun Conseil Interministériel de la Recherche Scientifique et Technologique (CIRST) ne pourra plus symboliser, car la régulation savante s'efface, la régulation marchande s'impose et la régulation citoyenne est instrumentalisée dans une « sous-technocratisation » de ce que l'on appelait alors naïvement - je viens d'en parler- la « demande sociale ».

Années 90, rien.

Le cap mitterrandien s'enfoncé dans les brumes, et pas de cap initié par Jacques Chirac... !

Défaut de cap, panne... « Faire nation » ? « Faire société » ? La question de cette transition, de cette tension en tout cas, ne fut alors ni assumée, ni reniée, et, de fait, vraisemblablement non comprise. Notre pays ne fit aucun choix, il « laissa faire ». Les distinctions ne furent pas opérées, les choix *a fortiori*, entre

- donner un souffle nouveau à la *nation française* (nation dans le monde),
- viser la « *nation européenne* », ou encore
- asseoir des formes modernes à la *société française*,
- concourir à la formation d'une *société européenne*.

Les années 90 auront donc marqué la perte de vigueur du récit national. Or, on se situe à un moment où la volonté d'un projet européen est encore marquée: c'est donc le cap d'une « Europe de la connaissance » qui emporta la décision commune dans une subsidiarité post-maastrichienne non assumée en France. Soyons plus précis parce que la chose est d'importance. En France, on a, en fait, avancé *un récit national européen* enchâssé dans un discours général sur la connaissance, mais, au bout du compte, c'est *un projet de société européenne* appuyé sur les compétences et les savoirs qui fut de fait proposé à Lisbonne en 2000. Ce cap prend rapidement l'eau. Pourquoi ? Parce que les Etats nationaux en Europe ne sont déjà plus promoteurs d'un Etat européen, ni même d'une fédération d'Etats-nations, en vue d'une possible nation européenne. Le pouvoir de la régulation politique s'efface devant la puissance de la régulation marchande. Il accompagne seulement le mouvement en « sanctuarisant » comme il le peut la recherche fondamentale (voir la création de l'European Research Council, ERC). Or, cette régulation marchande, excitée par la violence de la compétition économique mondiale, va s'exercer en imaginant tout au plus de bâtir des « économies de la connaissance » et, tout au moins, de faire ...l'économie des connaissances.

Je vais expliquer cela. L'autorité du couple « scientifique-ingénieur » est peu ou prou hors-jeu. Le couple « ingénieur-expert » n'était que transitoire. Le couple « expert-financier » a

pris le pouvoir. Peut-être pour longtemps. Et lui n'a cure de « la connaissance ». Le pouvoir du « technomarché », fruit de la globalisation, a soumis l'autorité de la technoscience. La projection collective s'épuise alors jusqu'à s'annuler. L'horizon s'évanouit dans le présent ! De fait, dans l'ensemble, la recherche dite industrielle stagne depuis 10 ans en Europe malgré les efforts publics considérables qui ont été consentis pour la stimuler, et les intentions proclamées de la fameuse stratégie de Lisbonne. Bonne chance à la « stratégie européenne 2020 » dont la nouvelle Commission vient d'annoncer le lancement si, dans sa dimension R, D et I, elle devait continuer de morigéner les Etats pour leur impuissance à agir sur des réalités qu'ils n'ont plus les moyens de maîtriser³ !

*La programmation de la recherche ? Bercy se met volontairement à confondre tous les points de vue, voilà sa conduite générale active ! A cet égard, les contrats d'objectifs passés entre l'Etat et les Organismes publics de Recherche (OPR) dans la seconde partie des années 90 marquent bien davantage qu'un mode efficient de gestion : on ne recherche plus la projection d'ensemble mais des arbitrages simples et séparés. Le pouvoir politique ne joue plus de rôle ni réel ni même symbolique (l'Elysée et Matignon s'effacent très clairement). **Progressivement « dégouvernementalisée » dans les années 90, la Recherche française se voit « dépolitisée » dans les années 2000.** C'est d'ailleurs à ce rôle public-là qu'avait plus ou moins appelé l'OCDE, de relais public à la puissance du couple « expert-financier » : en effet, la régulation par le technomarché fonctionne à l'équivalent général et ne supporte plus l'arbitrage, encore moins la projection d'ensemble, fonctions essentielles de la régulation. Au fond, on sort alors d'une concurrence possible entre enjeux pour entrer dans un jeu d'anomie technico-économique, préparé depuis les années 80 et que va illustrer, à partir de 2005, la dualité inscrite dans notre DNRI entre le Ministère de la Recherche et l'ANR (Agence nationale pour la Recherche), ANR appuyée sur la « révolution budgétaire » française inscrite dans la LOLF (loi organique relative aux lois de finances). Nulle part depuis l'après-guerre, la dynamique de dépolitisation n'avait débouché sur une telle amputation institutionnelle au cœur même de la Fonction publique française d'Etat.*

³ On peut ajouter que si la connaissance était l'objet même de la projection sous l'autorité d'un monde à construire, de cela, le technomarché ne se soucie pas : une action processuelle infinie dans une inflation de flux techno-économiques, voilà son seul cahier des charges ! Il lui suffit de « serviliser » les technosciences, pour l'essentiel les savoirs et les pratiques à capacité prescriptive forte ; aussi puise-t-il dans l'économie, la gestion, le droit et le marketing, et relègue-t-il les autres savoirs, surtout les savoirs à capacité dé-normalisatrice (les humanités et les sciences humaines), également les savoirs à capacité descriptive de portée sociale. Mais ce qui est nouveau, c'est qu'il néglige aussi les sciences elles-mêmes (physique, chimie, biologie) lorsqu'elles ne servent pas directement sa logique. Bientôt, le paysage pourrait n'être fait que de savoirs en segmentation fonctionnelle, en voie de « destination » et de savoirs-faire « agis » ou « embarqués ». Le chercheur en entreprise y est d'ailleurs de plus en plus introuvable : d'ingénieur, il devient méthodologue, ressource d'expertise ou de conseil, voire marketeur. Le chercheur en institution publique, lui, n'en peut mais : la régulation citoyenne aurait pu s'appuyer sur la régulation savante, ou l'inverse, pour contre-balancer la vision totalisante du technomarché ! Las... Enfin, le Public devient un récepteur divisible en particuliers, une sorte d'intégrale de parties identiques, invité alors, partie par partie, à accéder à des savoirs pré-formés.

Deuxième partie : les choix de recherche et d'innovation en France envisagés sous leur dimension épistémologique, ou « la question de l'état de notre modernité ».

A présent, c'est la dimension des valeurs que nous allons explorer, autrement dit la dimension épistémologique, liée ou non directement à la connaissance au sens large, aux savoirs, aux arts,.... Je rappelle que nous allons le faire ici dans la perspective de la mettre en regard ultérieurement avec la dimension des pouvoirs, c'est-à-dire avec la dimension stratégique des choix que nous venons d'analyser. Les valeurs reflètent un éthos culturel tout en lui donnant forme. Le paradigme de la modernité est celui qui accueille depuis 2 ou 3 siècles (ou 5 selon la façon dont on la définit) les stabilités et les dynamiques de ces éthos culturels, creusets de valeurs. Il est donc un référentiel majeur, y compris et peut-être surtout par la polysémie qui l'accompagne, avec toutefois en son cœur commun l'émancipation (la majorité) de l'homme et l'avènement de la pensée critique.

J'ai choisi d'envisager la modernité et d'envisager son état en m'intéressant à quelques-uns de ses fondements pluri-séculaires, à la dynamique qu'ils ont subie durant le dernier demi-siècle et qu'ils pourraient subir dans le prochain demi-siècle ; et ce, selon une démarche de philosophie politique (je fais pendant ainsi à la science politique à laquelle j'ai recouru pour la dimension stratégique). Naturellement, je ne conduirai pas cet exercice ici, ce matin, que cela soit bien clair ! Mais j'en poserai certains des termes et des jalons qui me paraissent importants, avec la ferme conviction que nous devrions le conduire. Par ailleurs, il faut s'y intéresser également du point de vue de son ancrage culturel spécifique, en un lieu et temps donnés : ainsi, en France, personne n'aura pu échapper à ces nombreuses interrogations sur la modernité qui ont nourri et nourrissent encore les débats intellectuels. Nous sommes modernes, certes ! Mais sommes-nous aussi modernes que nous le pensons ? L'avons-nous jamais été vraiment ? Et les « anti-modernes », nous auraient-ils légué quelque chose d'irréfragable ? Ou alors, à l'inverse, avons-nous récemment versé dans une « post-modernité » ? Ou plutôt, mais c'est alors très différent, dans une « hyper-modernité » ? Ou encore, serions-nous plongés dans une « autre modernité » ? Ou dans une « modernité liquide » ? Voilà des questions pour la France, mais aussi pour le monde occidental. Pour certaines autres parties du monde, les questions sont, là, différentes : peut-on poursuivre une voie de modernisation... sans projet de modernité ? Ou encore : tout état de pré-modernité engendre-t-il toujours *la* modernité ?...

J'ai imaginé que l'ensemble de ces questions pouvaient être regroupées et distinguées selon deux démarches complémentaires.

Première démarche : « Revisiter » des concepts qui ont instruit et accompagné la modernité pour mieux en comprendre la portée et/ou les limites actuelles, et les réévaluer si nécessaire. Au fond, le premier problème qui devrait nous occuper serait de tenter de comprendre si la modernité répond à des « conditions permanentes et générales ».

On sent, d'ailleurs, que poser ce problème est important dans le contexte général, désormais mondial, du dialogue entre cultures et technique⁴ par exemple, un dialogue qui prend, du point de vue discutable qui est le nôtre, des accents que l'on pourrait appeler « hyper-modernes » dans les principaux pays de l'Ouest (aux Etats-Unis, notamment) et, à l'inverse, simplement « modernisateurs » en Orient (en Chine, notamment).

On ne fera donc ici qu'énoncer, brièvement et, j'insiste, à *titre d'exemples*, quelques problématiques au travers des tensions qu'elles entretiennent, tensions qui seraient autant de marqueurs des représentations communes de l'état de *la* modernité :

- La relation entre objet et sujet : où en est la tension de qualité, c'est-à-dire l'équilibre conscient que nous avons fait nôtre, entre ce qui est réfutable et ce qui est irréfutable, autrement dit entre ce qui procède d'une logique de science et ce qui procède d'une logique de valeurs ? Où en sont nos représentations ?
- La relation entre vérité(s) et réalité(s) : les imaginaires sont-ils moins partagés aujourd'hui qu'hier ? Si tel devait être le cas, c'est la réalité qui s'essoufflerait et, avec elle, les questions communes du com-prendre, accélérant la crise de la plus considérable source de vérités et de vérité qu'est la recherche scientifique. Faut-il inviter désormais la recherche scientifique à s'intéresser davantage aux objets sensibles qu'aux objets abstraits, à s'y recentrer, pour donner un avenir à la « réalité », à un monde commun ?
- La relation entre découverte et invention : en s'appuyant sur les sciences de la vie et celles de la cognition, on a mis récemment en difficulté une distinction, jusqu'à présent fondamentale, entre découverte et invention : découverte et/ou invention du vivant, des idées, de soi,... Tentons de comprendre et d'anticiper : cet amalgame restera-t-il à portée limitée et encore caractérisable ou bien est-il susceptible d'engendrer une confusion générale ?
- La relation entre connaissance et action, enfin : si elle devait se réduire, comme elle tend à le faire aujourd'hui, à un rapport entre information et performance, rapport pauvre conduisant à un équivalent général, bref à un calcul sans référence aux

⁴ Il n'y a pas de mondialisation viable sans « concordance des temps ». Or, il n'est pas identique de ce point de vue-là que la mondialisation actuelle se fasse plutôt autour de l'alliance des cultures ou bien plutôt autour de la généralisation de la technique. Parmi d'autres, Régis Debray a formulé clairement cette distinction, et l'a caractérisée. En substance, ainsi :

- les cultures sont territorialisées, quasi-ethniques. La culture, c'est ce qui est pareil en un seul lieu, c'est ce qui tend à la succession, donc au temps. Les cultures se tissent en un seul lieu, elles ne s'exportent pas. Elles peuvent au mieux œuvrer dans le sens de leur coopération, de leur alliance, de leur partage.

- les techniques sont a-territorialisables et a-ethnicisables. La technique, c'est ce qui est possiblement pareil partout, c'est ce qui tend à l'intégration de l'espace. Les techniques ne sont pas indépendantes de l'espace culturel qui les fait émerger ; elles hésitent même souvent entre « tissage » et « métissage », mais elles s'exportent. Elles sont objets d'échange, donc d'homogénéisation, d'unification même.

valeurs, comment pourrions-nous alors conserver une pensée critique sur les « valeurs » qui ont jalonné la modernité : penser la rareté par rapport à l'addiction, l'échange par rapport à la mêmeté, l'émancipation par rapport à la servitude, le risque par rapport à la surveillance, la démocratie par rapport à la technocratie,... ?

Deuxième démarche : « Visiter » des concepts qui ont instruit et accompagné, en France, notre modernité pour mieux en comprendre la portée et/ou les limites actuelles, et les réévaluer si nécessaire. Au fond, le second problème qui devrait nous occuper serait de tenter de comprendre si notre modernité répond à des « conditions permanentes et spécifiques »⁵.

Comme pour les marqueurs de *la* modernité, je vais énoncer, à titre d'exemples, quelques thématiques qui, cette fois, pourraient constituer autant de marqueurs des représentations communes de l'état de *notre* modernité (en France):

- Une mesure plus complexe des activités de recherche et d'innovation : les indicateurs relatifs à la recherche et à l'innovation à la disposition des pays de l'OCDE renvoient à des représentations de nos sociétés (et donc celles des experts, et donc des politiques qu'ils sont amenés à conseiller) qui effacent si radicalement les dimensions culturelles spécifiques qui imprègnent ces activités qu'il conviendrait de réfléchir à la conduite d'un autre exercice international, parallèle et complémentaire à celui de l'OCDE, afin que soit redéfinie la R&I « dans tous ses états », sans souci exclusif – comme aujourd'hui - de normalisation économique, un exercice qui privilégierait des regards épistémologiques plus complexes donc, rendant compte de la diversité de *la* modernité, et lui redonnant de ce fait une qualité dont la légitimité semble lui avoir été ravie par la « globalisation ».
- Une nouvelle grille polysémique pour l'innovation, en particulier : l'économie de notre pays ayant toujours été plus politique que bien d'autres, on doit pouvoir caractériser ses innovations dans un cadre sémantique – et pourquoi pas statistique ?
 - susceptible de rendre spécifiquement compte de leurs effets attendus ou obtenus: ainsi, pourrait-on considérer les innovations par la nature des domaines concernés (intérêt scientifique ; intérêt économique ; intérêt social ; intérêt écologique ; intérêt politique ; intérêt culturel) ; par la nature des collectifs concernés (intérêt individuel ; intérêt commun ; intérêt public ; intérêt général) ; par la nature des collectivités concernées (intérêt local ; intérêt régional ; intérêt national ; intérêt international) ; et ceci, bien entendu, en plus des cadres sémantiques, redéfinis eux aussi, qui doivent continuer à permettre une forme de comparabilité internationale : les innovations par la nature des produits (processus, procédés, objets, réseaux,

⁵ Que certaines de ces conditions « permanentes et spécifiques » de la modernité en France soient communes avec celles de la modernité dans d'autres pays, ou non.

systèmes) ; par la nature des procédures (technologiques ou organisationnelles) ou, enfin, par la nature des usages (intermédiaire ou final).

- La diversité et l'amplitude des sciences, des recherches et des innovations. Si l'on n'y prend garde, la concentration et la focalisation des activités à des fins économiques guidées aujourd'hui par des logiques financières de très court terme pourraient, en moins d'une génération, endommager gravement la diversité des sciences en réduisant la part de celles qui ne serviraient pas directement cette logique-là, celle du technomarché, ainsi que la capacité ultérieure des recherches à proposer des réponses complexes aux problèmes que les hommes et les sociétés lui poseront. Aussi, veiller à continuer à assumer une pluralité vivante des lieux de prescription du choix des objets de recherche et d'innovation semble, à nos yeux, un souci hautement pertinent pour tout pays moderne, donc y compris le nôtre.
- Le choix des objets de recherche et d'innovation, et de leur anticipation éthique. Que disent de nous, spécifiquement, les balances des choix que nous faisons, consciemment ou non, entre objets de recherche scientifique désignés par la voie endogène (ceux des communautés de recherche, autochtones ou non) et objets de recherche scientifique désignés par la voie exogène (ceux des non-professionnels de la recherche) ? Et celles que nous faisons entre objets de recherche scientifique infra-sensibles, supra-sensibles et sensibles ? Et celles que nous faisons entre objets naturels et objets culturels ? Que disent-elles de notre goût, culturellement singulier, pour la spéculation, pour la simulation, pour la modélisation, pour la théorisation ; pour l'expérimentation, pour les retours sur expérience, pour la validation... ? Nous devons mieux le savoir parce que ces éléments sont fondateurs et régénérateurs des accents de notre propre modernité, et qu'ils nous permettraient, le cas échéant, d'en modifier les paramètres.
- La langue française, enfin. Tout mouvement d'unité opère par maîtrise de la diversité. Mais un mouvement est-il légitime quand, par excès, il en vient à étouffer définitivement cette diversité (puisqu'il exprime de la sorte qu'il n'entend plus s'en nourrir) ? Il en va ainsi des cultures et des langues dont l'extinction rapide n'est pas une réponse acceptable à la dynamique de globalisation du monde. Ce point de vue, fort négligé jusque-là, recommence néanmoins à faire son chemin après que, depuis 50 ans, les instances de certification, d'évaluation, de médiatisation... de culture anglo-américaine, pour l'essentiel, aient menacé, par leur puissance, toutes les autres, y compris celles issues des cultures francophones existant pourtant dans près de 50 pays portées par la seule langue avec l'anglais présente sur les 5 continents. De quel prix la « modernité française », investie par la pensée en langue française, celle qui se lit, celle qui s'écoute, celle qui se voit, celle qui se sent, paiera la standardisation de la nécessaire communication en langue globish ?

Voilà. Je viens donc de présenter, pour l'exemple, deux séries de thématiques et de problématiques susceptibles de nous proposer un regard plus réflexif : la première sur *la* modernité, la seconde sur *notre* modernité en France, enfin, sur l'état de l'une et de l'autre. De la sorte, de tels « appréciateurs de modernité », de ses conditions générales et spécifiques, communes ou particulières, stables ou non, sauraient, à mon sens, conduire à la constitution de batteries d'indices auxquels on entend donner du prix, de la valeur, des valeurs, indices qui caractériseraient la nécessaire « dimension épistémologique » dans laquelle baignent nos choix de recherche et d'innovation.

A présent, nous sommes à même de croiser les deux dimensions stratégique et épistémologique, de conjuguer « la question du cap » avec « la question de l'état de la modernité en France », **de nourrir les multiples dialogues que ces deux questions devraient engager au service de programmations renouvelées de la Recherche**, et donc d'élucider les projets politiques dont ils sont les reflets et les vecteurs, conscients ou non. Ce que nous allons faire maintenant.

Troisième partie : Les projets politiques génériques qui inspirent consciemment ou non l'orientation et le contenu des choix dessinés dans les politiques de recherche et d'innovation ; application à la France.

On se propose ici d'introduire sommairement cet exercice en identifiant, à partir des deux référentiels majeurs mis en exergue dans la première partie de notre propos (« faire nation » et « faire société »), les modèles génériques de projets politiques susceptibles d'illustrer et d'inspirer toute PNRI (Politique « nationale » de recherche et d'innovation), et en présentant, à grands traits, leurs caractéristiques majeures dans le contexte de la modernité française.

Premier référentiel : faire nation

Nation, nature, connaissance, renaissance,..., même racine.

On estime, dans ce référentiel, qu'une révolution cognitive doit aujourd'hui renverser un vieux monde et annoncer une « renaissance dans et par la connaissance », dont il s'agirait, avant tout, de préparer le terrain. **Du nouveau, de l'incomparable !**

Alors, notre PNRI doit, *pas exclusivement mais avant tout*, servir l'avènement d'un « nouveau système scientifique et technique » (au sens de Bertrand Gille et de Gilbert Simondon) autour des NBIC en orientant prioritairement nos ressources et notre dispositif de R&I vers cette finalité : des puces à ADN à la post-génomique, des sciences médiologiques

au secteur audiovisuel, de l'éducation aux industries culturelles, des robots domestiques aux armes intelligentes, des nanotechnologies contrôlées aux écotechnologies assistées...

Dans ce référentiel de « nation » (dans son sens étymologique de naissance), deux modèles sont possibles : soit « France dans l'Europe » soit « Europe, dont la France, dans le monde ».

Dans ces deux modèles, on estime que la tâche essentielle est de consolider une « construction nationale », que celle-ci concerne la relation entre un pays, le nôtre, et un groupe de pays (ceux qui composent aujourd'hui l'Europe, balançant entre « les nations d'Europe » et « la nation européenne ») ou bien qu'elle concerne la relation entre l'Europe, dont la France, et le reste du monde. Bref, une construction

- sans cesse à confirmer : de la France dans l'Europe, ou
- à élaborer davantage : de l'Europe, dont la France, vis-à-vis du reste du monde.

Dans le premier cas (la France dans l'Europe), notre PNRI doit, avant tout, servir notre place contributrice dans la division européenne du travail des rôles à venir, et, dans cette perspective, prolonger, en le modernisant au besoin, le message porté par notre « économie-qui-a-toujours-été-très-politique » ; elle le fera alors en affectant, *prioritairement, pas exclusivement*, nos ressources et notre dispositif de R&I à la production de « grands objets technologiquement complexes d'intérêt général » (nucléaire, avions, télécoms, barrages, trains rapides, services urbains, réseaux électriques et d'eau, santé en tiers monde, que sais-je encore ?...) dont elle s'est forgé le génie depuis deux siècles et s'est faite le champion depuis 50 ans.

Dans le second cas (l'Europe, dont la France, vis-à-vis du reste du monde), notre PNRI doit, avant tout, servir la dynamique d'Union européenne dans sa relation au reste du monde, donc notre contribution dans le travail de division européenne des rôles confrontée, elle-même, à une division internationale des rôles ; en somme, il doit avant tout favoriser l'émergence ou la poursuite « d'un avantage comparatif d'emblée européen » en affectant, *prioritairement, pas exclusivement*, nos ressources et notre dispositif de R&I, soit selon une logique de complémentarité par spécialisation, soit selon une logique de complémentarité par cumul des compétences scientifiques et techniques nationales.

Deuxième référentiel: faire société

Société, cultures, savoirs, action...

On estime, dans ce référentiel, que notre pays doit « garantir la qualité de son association », et faire valoir son « identité relative » entre la société française, les sociétés d'Europe et la société européenne, voire la société mondiale. A cette fin, d'une part, il dispose d'atouts économiques et sociaux importants auxquels il s'agit de veiller, et, d'autre part, il souffre de

faiblesses, de lacunes regrettables auxquelles il convient de remédier. **De l'identité comparable !**

Alors, notre PNRI doit *avant tout* servir une logique de soutien à nos secteurs socio-économiques d'excellence (ex : les secteurs du tourisme et de la distribution où la recherche publique est quasi-inexistante ; l'agro-alimentaire où la recherche privée est encore déficiente)...et de soutien également à nos secteurs économiques faibles, mais potentiellement importants (ex : l'environnement et les industries de dépollution, les biotechnologies, l'audiovisuel,...) en « ciblant » prioritairement nos ressources et notre dispositif de R&I sur cette finalité, tout en maintenant ses autres capacités.

Dans ce référentiel de « sociation », deux modèles possibles : soit « performance plus que formance », soit « formance plus que performance ».

Dans ces deux modèles, on estime que la tâche essentielle est de pérenniser « une dynamique de sociation » en agissant sur les grands domaines des activités humaines et collectives : culture, éducation, formation, recherche, innovation, économie et finance⁶.

Choisir le modèle « Performance plus que formance », c'est vouloir avant tout renforcer les capacités dissociatives de l'innovation, de l'économie et de la finance par rapport aux capacités associatives de la culture, de l'éducation, de la formation et de la recherche parce qu'on pense que la logique financière qui s'est emparée des entreprises perdurera et menacera, si on ne le fait pas, nos entreprises françaises et/ou européennes dans la tourmente des mégafusions/ restructurations qu'elle provoque.

Alors, notre PNRI doit, *avant tout, pas exclusivement*, servir les intérêts économiques du pays (ou de l'Europe), hic et nunc, et « faire corps » avec les grandes entreprises concernées en encourageant prioritairement nos ressources et notre dispositif de R&I à soutenir directement ou indirectement, pour ce qui concerne les entreprises françaises, celles qui « tiennent la corde » dans des secteurs importants : par exemple, l'automobile; l'agro-alimentaire,... (et ce, dans un contexte de possible délocalisation, voire de diminution, importante des activités de recherche privée !); mais aussi les secteurs des banques, des assurances, de l'audiovisuel, des télécoms...De manière homothétique, la politique européenne de recherche et d'innovation doit, dans ce cas, servir les intérêts économiques de l'Union en « faisant corps » avec les « champions européens ».

Choisir le modèle « Formance plus que performance », c'est vouloir avant tout renforcer les capacités associatives de la culture, de l'éducation, de la formation par rapport aux capacités dissociatives de la recherche, de l'innovation, de l'économie et de la finance parce qu'on

⁶ Ces 7 secteurs distincts sont complémentaires en ce qu'ils saturent tout l'espace des activités, à l'exception de celles qui concernent la défense et la sécurité d'une part, la médecine et la santé d'autre part, dont l'objet est spécifiquement le corps de l'homme ou les corps des hommes (protection, destruction, soin, réparation, « augmentation »,...).

pense que la modernisation rapide de notre société prend insuffisamment soin des hommes d'une part, des milieux naturels, d'autre part, de leurs liens, enfin.

Alors, notre PNRI doit *avant tout* servir le « développement humain dans ses différents états » dont l'exercice pourrait passer, par exemple, par la forte promotion de dimensions à caractère altruiste : l'éducation, le territoire (villes et campagnes) et l'environnement (eau, transports, énergie) et donc les biens, les biens communs et services d'intérêt général qui y sont associés ; elle viserait à resserrer l'emploi de ces nos ressources et à adapter la forme de notre dispositif de R&I en conséquence.

*

* *

J'en ai terminé avec l'exposé de cette typologie de 4 modèles de projets politiques génériques possibles dont j'ai évoqué de manière grossière les attendus des PNRI qui pourraient leur être attachées. Je les rappelle :

- ***côté logique de nation : « France dans l'Europe » ou « Europe, dont la France, face au monde ».***
- ***côté logique de sociation : « performance plus que formance » ou « formance plus que performance ».***

Il ne serait pas malaisé, à partir de là, d'esquisser le contour des dispositifs d'ensemble que l'on devrait y associer, avec leurs formes de programmations de la Recherche !

Une précision, ici, à caractère critique, voire polémique. Chaque dispositif de recherche et d'innovation – national, mais aussi infranational et supranational – ne saurait donc être indépendant du creuset culturel dans lequel il s'est développé et du projet politique qui l'anime : il serait donc imprudent d'imaginer des modifications substantielles d'un dispositif qui ne soit pas globalement « en résonance » avec ces facteurs-là en procédant par importation plus ou moins brutale de modèles pratiqués dans d'autres pays. En conséquence, parler de « l'efficacité intrinsèque » de ces dispositifs reviendrait peu ou prou à ne parler que de l'efficacité... d'une culture ! Ce qui n'a pas de sens, bien entendu ! En revanche, il n'est pas illégitime d'attendre d'un dispositif que ses structures accueillent avec efficacité les défis nouveaux auxquels les différents acteurs baignant dans un espace culturel donné entendent « soumettre » les recherches qui y sont conduites. Dans cette perspective, un exercice de comparaison entre les dispositifs de R&I de pays comparables peut naturellement être utile pour aménager sa propre voie culturelle, y compris en empruntant aux modèles des autres « leurs bonnes pratiques », repérées et validées, au travers ou non de « méthodes ouvertes de coordination » (MOC), mais en veillant à ne pas sombrer soit

dans une logique inconsciente d'assujettissement, soit dans une logique d'indifférence aux sources culturelles.

Ce faisant, dans mon propos, on comprend, en miroir, que les pouvoirs politiques successifs en France, « managés » par les élites techno-administratives concernées (dont je fus), ont manifesté sur ces sujets une inconséquence remarquable. Ces élites n'ont eu de cesse, en effet, depuis plus de 30 ans, de restreindre le champ de débat, de réflexion, de gestion, d'évaluation des politiques de recherche et d'innovation en jeux de mécano ; des jeux de construction et de déconstruction dont l'objet fut de s'attacher, comme la corde au pendu, à l'adaptation de notre « DNRI », les uns pour rapprocher recherche et économie, les autres pour rapprocher recherche et enseignement supérieur, les autres, enfin, pour rapprocher recherche... et recherche. Les articles de journaux, quand ils parlent de la « Recherche », ne sont pleins *que* de son « organisation », et ce, depuis si longtemps !

Or, si je me suis bien fait comprendre de vous, à mon sens, voilà 30 ans que nous focalisons notre attention sur ces « jeux » de forces intéressées, jeux qui, pourtant, ne sauraient jamais recevoir d'écho pertinent lorsqu'on ne consent pas à les éclairer par des « enjeux » politiques majeurs ! Au lieu de cela, la posture techno-idéologique, dont l'influence est importante dans notre pays, sait faire l'économie de l'éclairage des enjeux politiques quand elle prend la plume pour écrire des SNRI, des stratégies nationales de recherche et d'innovation, lesquelles, aujourd'hui, ne sont plus des stratégies et ne sauraient être qualifiées de « nationales » (pas plus que de « sociales », d'ailleurs !...). Fin de cette (trop) longue précision !

Reprenons donc. Je reviens à nos 4 modèles. S'il serait, en outre, aisé d'en généraliser le prototype, une telle analyse devrait inspirer plusieurs remarques, dont celle-ci : « Tout pays fonde-t-il sa politique de R&I sur un seul de ces 4 modèles? ». Réponse : « Non, c'est même rare ! Les pays, dans leur majorité, poursuivent des « objectifs pluriels » et combinent donc ces modèles ; je dirais même : « heureusement ! », tant il est important de savoir résister à la tentation des « modèles purs » ; ils conduisent souvent à des choix... théologiques : tout à la connaissance et à l'auteur versus tout à la communication et à l'acteur ! **Or, il convient sans doute de dépasser la tension entre nation et sociation** ». Il reste que, chaque pays fait bien, à un moment donné, dans son propre cadre, consciemment ou non, le choix prioritaire de tel « bouquet d'objectifs » plutôt que de tel autre, et que ce « bouquet » indique bien une orientation, un cap ; et que ce « bouquet » indique bien – *in fine* - la façon dont un pays vit *la* modernité et *sa* modernité !

Aussi, c'est pour apprécier ces choix prioritaires, rétrospectivement et prospectivement, que nous devrions mieux appréhender les modèles – à travers cette grille de lecture-là, ou bien d'autres, tant il serait bien présomptueux de ma part de considérer cet exercice soit comme unique, soit comme achevé ! - qui, pour l'essentiel, inspirent aujourd'hui notre politique de R&I, pourraient l'inspirer, enfin, ceux dont nous voudrions qu'ils l'inspirent demain. Les

qualités de réflexivité et d'anticipation ne sont-elles pas intimement liées à l'idée même de modernité?

Or, cet examen n'est pas consenti par notre pays. « Quel projet politique inspire aujourd'hui l'orientation et le contenu de nos politiques de recherche et d'innovation? » : voilà une question qui devrait pouvoir trouver des échos clairs et substantiels, qui devrait être « élucidée » régulièrement, dans le débat démocratique au Parlement national, mais aussi au cœur de débats que s'autorise la société dite civile. Las...

*
* *

En forme d'échappée et d'ouverture, je terminerai en vous délivrant le titre de la quatrième partie de mon propos à laquelle vous échapperez donc : « **Répondre d'un projet politique réflexif et anticipateur** ».

Je me limiterai simplement à vous en énoncer les 3 axes.

- *Envisager la question du cap en dépassant la tension entre nation et société qui abîme aujourd'hui les capacités de réflexivité de notre collectivité.*
- *Envisager la question de la modernité en dépassant la tension engendrée par des choix de projets qui, du fait de l'instrumentalisation excessive de leur dimension temporelle, abîment aujourd'hui les capacités d'anticipation de notre collectivité.*
- *Donner, enfin, à la Recherche, dans un cadre axiologique rénové, une mission de refondation de toutes les autres politiques publiques.*

Je crains donc que vous ne soyez contraints de devoir m'inviter à nouveau. Je dirais alors comment donner corps à la façon dont un tel projet politique nouveau pourrait émerger en s'appuyant sur des politiques publiques, notamment de recherche et d'innovation, pour peu que leur programmation ait été préalablement nourrie de dialogues stratégiques et épistémologiques féconds au sein d'un dispositif qui, alors,... fera système.

Plan

Espaces culturels, projets politiques et programmations de la Recherche : une introduction

- **Première partie. Les politiques françaises de recherche envisagées sous leur dimension stratégique, ou « la question du cap ».**
- **Deuxième partie. Les choix de recherche et d'innovation en France envisagés sous leur dimension épistémologique, ou « la question de l'état de notre modernité ».**
 - *Première démarche : comprendre si la modernité répond à des « conditions permanentes et générales ».*
 - *Deuxième démarche : comprendre si la modernité française répond à des « conditions permanentes et spécifiques ».*
- **Troisième partie. Les projets politiques génériques qui inspirent consciemment ou non l'orientation et le contenu des choix dessinés dans les politiques de recherche et d'innovation ; application à la France.**
 - *Premier référentiel : faire nation*
 - *Deuxième référentiel : faire société*
- **Quatrième partie (à laquelle vous échapperez donc) : Répondre d'un projet politique réflexif et anticipateur**

Espaces culturels, projets politiques et programmations de la Recherche : une introduction

Centre d'Alembert, Colloque 5 et 6 mai 2010, « Programmer la Recherche ? »
Centre scientifique d'Orsay

RESUME

Les dispositifs d'organisation ou de programmation des politiques de recherche et d'innovation devraient témoigner à tout moment des espaces culturels et des projets politiques d'ensemble dans lesquels ils s'inscrivent.

On montrera d'abord qu'en France, depuis 50 ans, ce fut de moins en moins le cas :

- d'une part, parce que la dimension stratégique des politiques françaises de recherche, rapportée à « la question de leur cap », n'a pas su refléter la tension entre nation et société qui a affecté notre pays;
- d'autre part, parce que la dimension épistémologique qui préforme les choix de recherche, rapportée à « la question de notre modernité », de son état et de ses conditions permanentes, générales ou spécifiques, a été laissée en déshérence.

On montrera ensuite qu'en faisant dialoguer substantiellement ces deux dimensions stratégique et épistémologique, celle des pouvoirs et celle des valeurs, il est pourtant possible de dresser quelques référentiels de projets politiques génériques permettant d'élaborer consciemment des politiques de recherche et d'innovation ; on présentera brièvement ces référentiels.

Ce faisant, toujours à propos de la France, on aura montré qu'aucun projet politique d'ensemble, générique ou combiné, n'y est repérable aujourd'hui, et notamment aucun projet réflexif et anticipateur que nos politiques de recherche et d'innovation pourraient d'ailleurs contribuer à faire émerger.

Jean-Paul Karsenty

membre du Centre Alexandre Koyré (CNRS)
ancien secrétaire général du conseil supérieur
de la recherche et de la technologie